

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2011

CP 11/10-06

L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : /

GESTION DE LA DETTE 2011

Suite à la décision du 21 avril 2011 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2011, le Conseil Général a fixé à 13 500 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 717 000,00 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

A ce stade de l'année, une première tranche de 10 millions d'euros pour le budget principal et 600 000,00 € pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne a été réalisée auprès des établissements bancaires suivants :

-un emprunt de 5 000 000,00 € auprès de la Banque Populaire Occitane, à taux fixe à 3,78 %, pour une durée de 15 ans,

-un emprunt de 5 000 000,00 € auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, à taux fixe à 4,05 %, pour une durée de 15 ans,

-un emprunt de 600 000,00 € auprès de la Banque Populaire Occitane, à taux fixe à 3,78 %, pour une durée de 15 ans.

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2011.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée du 21 avril 2011 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la présente communication relative à la gestion de la dette 2011 et des caractéristiques financières des prêts figurant en annexe.

Acte donné.

Le Président,

A N N E X E I

BUDGET DEPARTEMENTAL

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

contrat n° 07058595

- capital : 5 000 000,00 €
- périodicité..... : semestrielle
- durée : : 15 ans
- mode d'amortissement du capital : progressif
- date d'effet..... : 18 juillet 2011
- date 1^{ère} échéance..... : 18 janvier 2012
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,78 %

CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENEES

contrat n° 8015854

- capital : 5 000 000,00 €
- périodicité..... : semestrielle
- durée : 15 ans
- mode d'amortissement du capital. : constant
- date d'effet..... : 1er septembre 2011
- date 1^{ère} échéance..... : 25 mars 2012
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,05 %
- frais de dossier.....: 2 500,00 €

Le Président,

A N N E X E II

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

DU TARN ET DE LA GARONNE

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

contrat n° 07058595

- capital: 600 000,00 €
- périodicité.....: semestrielle
- durée: 15 ans
- mode d'amortissement du capital..: progressif
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,78 %

Le Président,